

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

AFR/RC56/R5
1^{er} septembre 2006

Cinquante-sixième session
Addis-Abéba, Éthiopie, 28 août-1^{er} septembre 2006

ORIGINAL: ANGLAIS

RÉSOLUTION

FINANCEMENT DE LA SANTÉ : UNE STRATÉGIE POUR LA RÉGION AFRICAINE (document AFR/RC56/10)

Le Comité régional,

Ayant pris connaissance de la conclusion de la Commission Macroéconomie et Santé selon laquelle un mauvais état de santé contribue pour beaucoup à la pauvreté et à une faible croissance économique;

Conscient du fait que les investissements dans le domaine de la santé ont d'importantes retombées pour la réduction de la pauvreté et le développement économique;

Rappelant les résolutions AFR/RC52/R4 sur la pauvreté et la santé et AFR/RC53/R1 sur la macroéconomie et la santé, ainsi que la résolution WHA58.30 adoptée par l'Assemblée Mondiale de la Santé pour accélérer la réalisation des objectifs de développement liés à la santé convenus sur le plan international;

Rappelant l'engagement pris par les Chefs d'Etat à Abuja en 2001 d'allouer au moins 15 % du budget national à la santé;

Rappelant la résolution WHA58.33 adoptée par l'Assemblée mondiale de la Santé, qui invite instamment les États Membres à mettre en place des mécanismes de financement durable de la santé;

Rappelant la résolution adoptée par les Ministres de la Santé de l'Union africaine (Sp/Assembly/ATM/I) Rev.3) sur le financement de la santé en Afrique, qui réitère leur engagement à accélérer les progrès vers la réalisation des cibles d'Abuja et des Objectifs du Millénaire pour le Développement;

Sensible à l'appui fourni dans le cadre d'initiatives internationales telles que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, le Global Health Research Fund, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, Faire reculer le paludisme, Halte à la tuberculose, et la Fondation Bill et Melinda Gates;

1. APPROUVE le document intitulé : « Financement de la santé : une stratégie pour la Région africaine »;

2. INVITE INSTAMMENT les États Membres à :

- a) renforcer les capacités des ministères de la santé à exercer le leadership et à renforcer leur collaboration avec les ministères des finances et du travail et les autres ministères et acteurs concernés;
- b) renforcer ou élaborer des politiques et plans stratégiques complets de financement de la santé, et à intégrer ceux-ci à des cadres nationaux de développement tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les cadres de dépenses à moyen terme;
- c) honorer l'engagement pris par les Chefs d'État de consacrer au moins 15% du budget national à la santé;
- d) renforcer le système national de financement de la santé, y compris les structures et processus de financement et les systèmes de gestion;
- e) renforcer les capacités de production, de diffusion et d'utilisation de bases factuelles sur le financement de la santé, à des fins de prise de décisions.

3. PRIE le Directeur régional, en collaboration avec la Banque mondiale et d'autres institutions de financement multilatérales et bilatérales, et avec les bailleurs de fonds publics et privés :

- a) de fournir des lignes directrices régionales pour l'élaboration de politiques et plans stratégiques complets de financement de la santé, et pour le suivi et l'évaluation de leur mise en œuvre;
- b) de fournir un appui technique approprié aux États Membres pour leur permettre de mettre au point des outils et méthodes d'évaluation de différentes pratiques en matière de financement de la santé;
- c) de mettre en place des réseaux et des mécanismes pour faciliter le partage permanent des données d'expérience sur le financement de la santé et les leçons apprises;
- d) de soutenir la recherche sur le financement de la santé, la diffusion de ses résultats et leur utilisation dans la prise de décisions;
- e) de faire rapport sur la mise en œuvre de la stratégie tous les deux ans.